

**« Déclaration de Libreville »**

**« La 1ère Rencontre des Femmes Juges Africaines »**

Sous le thème :

***« La présence des femmes africaines dans la magistrature : bilan et perspectives »,***

Libreville, Gabon, du 02 au 06 mai 2023

**Avec le soutien du PNUD, de l’ONU DC et d’ONU Femmes**

**(Projet)**

Nous, Participantes à **« La 1ère Rencontre des Femmes Juges** **Africaines », réunies à Libreville du 2 au 6 mai 2023,** afin de partager et promouvoir les pratiques qui renforcent le pouvoir judiciaire afin de promouvoir et rehausser le rôle et la position des femmes dans la magistrature ;

Cconformément aux engagements des Nations Unies et de l’Union Africaine en matière des droits des femmes et d’égalité des sexes contenus dans le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), la Convention sur l’Elimination de toutes les formes de Discrimination à l’égard des Femmes (CEDAW), la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples (CADHP), le Protocole de Maputo, la Charte Arabe des Droits de l’Homme, ainsi que d’autres mécanismes tels que l’Agenda 2063 de l’Union Africaine et le Programme de Développement Durable à l’horizon 2030.

Cette "Rencontre" première du genre en Afrique organisée par la Conférence de Juridictions Constitutionnelles en Afrique (CJCA) et qui a connu la participation de pas moins de trente (30) pays africains, a pour objectif de créer un cadre de réflexion sur les obstacles auxquels les femmes juges africaines sont confrontées dans leur carrière, et de réfléchir sur les perspectives de leur épanouissement.

Les participantes à cette « Rencontre » :

-Constatant le manque d’impartialité dans les processus de nomination des juges femmes dans les systèmes judiciaires et les limites dans les processus de leur sélection et de leur recrutement dans la magistrature ;

-Conscientes de la capacité des femmes à faire preuve de leadership dans le domaine de la justice ;

-Reconnaissant que l’inclusion et la présence des femmes à la magistrature ont eu un impact positif ;

-Profondément préoccupée par le fait que les obstacles à l’accès à la justice touchent de manière disproportionnée les femmes ;

-Déterminée à éliminer les obstacles aux opportunités pour les femmes à l’accès à la justice dans le processus décisionnel ;

-Engagés à renforcer la présence des femmes dans les postes de direction judiciaire ; et améliorer l’accès à la justice ;

La tenue de la première « Rencontre » des femmes juges africaines a été l’occasion de faire le point sur la présence des femmes africaines dans le système judiciaire, de discuter et de convenir de recommandations concrètes sur les perspectives pour permettre de nouveaux progrès dans le leadership des femmes en Afrique en tant que point d’entrée pour une meilleure justice pour tous dans la région.

Le droit des femmes de participer pleinement et sur un pied d’égalité avec les hommes à tous les aspects de la vie publique, y compris dans le système judiciaire, est largement reconnu comme un droit humain.

A ce jour, 49 des 55 pays d’Afrique ont adopté le Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo). Cet important instrument régional relatif aux droits de l’homme appelle à l’égalité devant la loi et à une représentation égale des femmes dans les organes judiciaires et les organes chargés de l’application des lois (article 8).

Ces dernières années, certains pays africains ont pris des mesures pour nommer davantage de femmes juges et procureurs au niveau national. Le nombre de femmes juges a considérablement augmenté dans les pays africains pour atteindre, dans certains pays 50 % des juges.

Au niveau régional, à la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples, sur 11 juges, 5 sont des femmes, y compris le Président de la Cour.

Malgré ces efforts, la représentation globale des femmes dans les institutions judiciaires africaines reste très faible et la parité entre les sexes dans les systèmes judiciaires de nombreux pays du continent n’a pas encore été atteinte, de nombreuses femmes juges étant moins représentées aux postes de direction judiciaire. C’est le cas, de certains pays africains, où la représentation des femmes aux postes de chef de juridiction reste très limitée, les femmes étant principalement représentées dans les juridictions inférieures ou en tant que greffiers.

Les obstacles à l’entrée des femmes dans la magistrature en Afrique comprennent des aspects culturels, juridiques, institutionnels et sociaux.

A la lumière des précieuses remarques et d’échanges laborieuses partagés lors des travaux de la Rencontre, y compris de nombreuses études et recherches déjà menées sur la situation des femmes dans le système judiciaire en Afrique avec des recommandations concrètes, les Présidents et Représentants des Cours, Conseils constitutionnels et Cours suprêmes ainsi que des organisations participant à la « Rencontre », s’engagent à développer d’avantage le cadre de coopération sur la question de l’accès de la femme africaine à la magistrature et à développer beaucoup plus d’activités visant à institutionnaliser le débat parmi les juridictions africaines.

Ils s’engagent par la présente à lancer les actions suivantes :

1. Identification des principaux obstacles auxquels se heurtent les femmes pour entrer dans la carrière judiciaire et les femmes juges pour obtenir une promotion dans le secteur de la justice, également prenant en compte les recommandations des études et recherches déjà menées sur le sujet;
2. Identification des bonnes pratiques qui peuvent être reproduites ailleurs et le partage de ces bons pratiques ;
3. Echanges et bilan sur l’état de l’égalité des sexes au sein des systèmes judiciaires en Afrique ;
4. La sensibilisation accrue aux avantages de l’égalité des sexes au sein du système judiciaire, notamment par le partage des bonnes pratiques dans d’autres pays d’Afrique ;
5. L’institutionnalisation parmi les juridictions membres de la CJCA, de la « Rencontre » afin qu’elle soit un cadre annuel de débat et d’échange d’expériences sur la présence des femmes africaines au sein de la magistrature et d'autres sujets spécialisés qui sont identifiés par les juges;
6. Création du réseau des femmes africaines juges, notamment par le biais d’une plateforme en ligne spécifique ;
7. Identification et mis-en-place des mesures concrètes et des mécanismes de suivi afin de contribuer à accroître la présence et le positionnement stratégique des femmes dans les institutions judiciaires, y compris avec le soutien des partenaires ;
8. Réflexion et mis-en-place des mécanismes identifiées sur la pérennité de ces réunions dans le cadre d’un forum régional et identification d’éventuels thèmes à discuter lors des rencontres à venir
9. Engagement de la plateforme des femmes juges auprès des organisations régionales spécialisées, telles que la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Association Internationale des Femmes Juges, l'Institut des Femmes Africaines dans le Droit, les system de Nations Unies spécialisé et la société civile

Les participantes adressent leurs vifs remerciements aux organisations internationales, ONU Femmes, ONU DC, l’Association internationale des femmes juges, et en particulier le PNUD pour leur soutien et leur engagement pour la promotion des femmes juges en Afrique.

Les participantes, saisissent cette opportunité, pour adresser leurs sincères remerciements et leur profonde gratitude à la CJCA pour l’organisation et l’initiative de cette rencontre et à l’honorable juge, **Mme Marie Madeleine MBORANTSUO** Président de la Cour constitutionnelle de la République Gabonaise, pour sa présidence distinguée de la **« Rencontre »** et pour ce qu'elle a fait pour le développement et l’épanouissement des femmes juges en Afrique.

Elles leur expriment leurs sentiments de profonde gratitude.

Fait à Libreville, le mercredi 4 mai 2023.